

Agir ou fuir... le dilemme de la réflexion ?



Tenter de forger un consensus à partir de positions individualistes est généralement la caractéristique d'un débat colombophile où la représentativité des amateurs y est souvent mal assurée. Cette mission de tous les dangers se résume-t-elle en une mission de l'impossible ? Chaque préparation de saison est un élément de réponse....



Depuis une semaine, les dossiers des lâchers de vitesse en Hainaut-Brabant wallon sont à la disposition de quiconque, colombophile ou non, souhaite recueillir des renseignements sur la gestion sportive des différentes contrées de l'EPR précitée.

Une information fiable. Suite au soutien d'instances concernées, « Coulon Futé » a atteint l'objectif qu'il s'était fixé. En fait délivrer une information officielle, globale de préférence, portant sur les lâchers 2020 retenus au sortir de la dernière assemblée générale, mais aussi de dérogations accordées par la suite. Et ce, à des fins d'éviter des discussions de comptoir articulées autour d'on-dit, de bruits de couloir. Les propos relatifs aux rayons entérinés (dans la douleur en certaines régions) ne peuvent en aucun cas se muer en des informations fallacieuses. La sérénité de la sorte instaurée ne compromet pas la feuille de route de la colombophilie avide de voir émerger un essor de la grisaille.

Un outil. Le travail réalisé est une mine d'indications sportives centrées sur les politiques adoptées et suivies dans les régions que comptent le Hainaut et le Brabant wallon. Il initie des pistes de réflexion. En priorité chez les amateurs ouverts à la discussion, empathiques, objectifs, n'accordant pas la priorité à leur intérêt personnel, soucieux de préserver leur passion... Le panel recherché décrit- il faut le reconnaître et oser se le dire- risque de n'être guère étoffé tant un individualisme sclérosant, glaçant, inhibitif caractérise bien souvent le milieu ailé. Se voiler la face, ne pas oser avec ténacité et fermeté affronter des problèmes récurrents s'amplifiant au fil des années n'est pas la voie recommandée pour espérer... inverser l'inquiétant parcours de la colombophilie.

Une mise au point. Sans prendre parti pour quiconque, sans vouloir porter le moindre préjudice à d'éventuels « acteurs » non cités et qui penseraient se reconnaître, sans porter le moindre jugement, sans s'autoriser d'écart déontologique, « Coulon Futé » suggère, dans l'intérêt de la pratique colombophile, quelques pistes de réflexion basées sur des données concrètes. Ces pistes ne sont nullement des réquisitoires.

Un premier thème. La thématique des lâchers et des rayons est un enjeu stratégique, sportif, commercial, recherché consensuel, mais parfois discriminatoire voire séparatiste. Elle ne laisse personne sur le quai. Aussi, elle constitue une piste de réflexion prioritaire car elle crée le rythme et l'ambiance d'une campagne. Les éléments développés ci-après, précisons-le encore, ne relèvent nullement de l'imaginaire, ne peuvent être targués de fantaisistes.

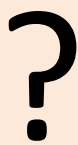


Un postulat. Quiconque discourt sur la vitesse doit être conscient que les adeptes de cette discipline ne réalisent pas la même approche. Des raisons de terrain ne le leur permettent pas. Ainsi, l'amateur adossé à la frontière lui interdisant tout regard vers « *L'Hexagone* » est d'autorité privé du « *théorique bonheur* » incarné par le survol. Un bonheur toujours réalisé au détriment d'autres. Bonheur et infortune sont deux antonymes récurrents du jargon colombophile. En résumé, un amateur frustré ne peut qu'argumenter différemment. Ainsi encore, et toujours à titre d'exemple, des régions volent des distances plus ou moins élevées que d'autres, ce qui entraîne des analyses et des gestions différentes. Ce fait ne facilite pas l'avènement de stratégies consensuelles, même devant une raréfaction participative grandissante...

Ces deux exemples et bien d'autres ne peuvent que requérir la prudence comportementale lorsqu'une majorité, bénéficiant généralement d'une situation « *intéressante* », tente le passage en force au détriment d'une minorité qui connaît ce qui l'attend... avant de commencer à jouer.

Survie concurrentielle obligée ? Un premier fait des plus significatifs, des plus flagrants, des plus criards dans la thématique des lâchers (2020 l'a accentué) n'est autre que la concurrence qui y sévit. Une concurrence impitoyable, stimulante peut-être pour certains, mais aussi sclérosante pour d'autres ? Des parts de marché existent effectivement, sont à prendre, mais elles le sont bien souvent au détriment d'autrui. La loi du plus fort, du plus inventif prévaut-elle pour induire une attitude grégaire au sein de la cohorte des amateurs ? Cette concurrence, nécessaire aux yeux de certains pour assurer leur survie ailée, est un cauchemar pour d'autres à la limite de l'implosion. La solidarité, la compréhension... se résument-elles à de tenaces leurres colombophiles ?

Un électrochoc ? Les impacts de la recherche clientéliste désarçonnent. Une logique est en réalité prise en défaut. Des exemples le montrent, que ce soit au sein des groupements d'un même lâcher ou entre lâchers. Pour montrer cette carence de logique avant de la développer par la suite, des données numériques sont avancées sans pour autant vouloir asphyxier l'esprit. Leur publication souhaite créer un électrochoc sans tisonner un foyer de fronde. Elle invite à convaincre de s'asseoir à une même table de réflexion des gens qui se sont montrés très méritants dans leur gestion désintéressée de la cause colombophile. Un pari non gagné d'avance !



La concurrence : un fléau ou... un adjuvant ?

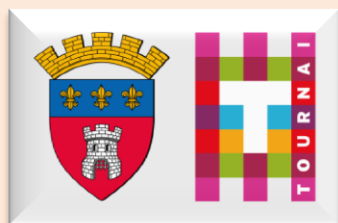


Pour les sept lâchers hennuyers et les deux brabançons wallons autorisés en 2020 en grande vitesse dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon, la concurrence se trouve en terrain fertile. La rivalité, recherchée ou non, se traduit dans les faits de deux manières différentes. Parfois en interne, mais principalement en externe.



1°) Concurrence interne

Tournai. Le lâcher de grande vitesse de la région de Tournai recense 97 localités, implique trois groupements qui, en raison de leur implantation géographique et de faibles distances de vol proposées, ne réalisent pas de résultat général commun faute d'accord consensuel. Un groupement admet quatre communes néerlandophones de Flandre occidentale.



Le tableau proposé cerne la situation de terrain en traduisant, par des données numériques, l'interpénétration existante entre les rayons des trois groupements du lâcher. Un code de lecture est nécessaire. L'exemple repris l'instaure : la première ligne horizontale du tableau reprenant des données numériques traduit que Dottignies-Estaimbourg reprend 3 des 43 localités du rayon de l'Entente des VI ce qui correspond à 7 % du rayon de cette Entente des VI ; ensuite que ce même Dottignies-Estaimbourg reprend cette fois 24 des 80 localités du rayon de Tournai ce qui correspond à 30 % du rayon de Tournai.

Localités reprises en commun par les groupements						
	Dottignies-Estaimb.		Entente des VI		Tournai	
Dottignies-Estaimb.			3 sur 43	7 %	24 sur 80	30 %
Entente des VI	3 sur 33	9 %			35 sur 80	44 %
Tournai	24 sur 33	73 %	35 sur 43	81 %		

Le décompte final :

- 3 des 97 localités (3,1 %) sont reprises dans les trois groupements ;

Blandain, Marquain, Orcq.

- 53 des 97 localités (54,6 %) sont communes à deux groupements

Dottignies-Estaimbourg, Entente des VI : aucune.

Dottignies-Estaimbourg, Tournai : Bailleul, Leers-Nord, Molenbaix, Mont-St-Aubert, Néchin, Obigies, Pecq, Pottes, Celles, Ramegnies-Chin, Escanaffles, Esquelmes, Saint-Léger, Templeuve, Estaimbourg, Estaimpuis, Froyennes, Tournai, Hérinnes, Warcoing, Kain,



Entente des VI, Tournai : Antoing, Laplaigne, Lesdain, Maubray, Barry, Baugnies, Bléharies, Bruyelle, Calonne, Péronnes, Popuelles, Chercq, Rongy, Ere, Esplechin, Rumes, Saint-Maur, Taintignies, Fontenoy, Froidmont, Gaurain-Rx, Guignies, Hertain, Vaulx, Vezon, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, La Glanerie, Lamain, Wasmes-A-Briffoeil, Wez-Velvain, Willemeau.

- 41 des 97 localités (42,3 %) ne sont reprises que dans un seul groupement.

Dottignies-Estaimbourg : Luignne, Mouscron, Bellegem, Dottignies, Rollegem, Spiere, Evregnies, Herseaux, Kooigem.

Entente des VI : Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bury, Callenelle, Péruwelz, Roucourt, Wiers.

Tournai : Amougies, Anseroeul, Anvaing, Arc-Wattripont, Maulde, Melles, Mourcourt, Béclers, Orroir, Pipaix, Cordes, Dergneau, Quartes, Rumillies, Russeignies, Saint-Sauveur, Forest, Gallaix, Thieulain, Thimougies, Havinnes, Velaines, Warchin,

Ath – Mons – Centre-Charleroi 2012 – Entente des Frontaliers – Entente des V (Charleroi dimanche) – Secteur 3 (Brabant wallon). Ces sept lâchers possèdent la particularité de proposer chacun un résultat commun. Les amateurs n'ont qu'une seule possibilité de jouer le général. Toute concurrence ne peut s'effectuer qu'au niveau des doublages qui ne constituent pas l'objet de ce dossier.

Secteur 1 – Secteur 2 (Brabant wallon). Le Brabant wallon est une large mais peu profonde province. Trois secteurs concurrentiels y sont néanmoins définis. Le secteur 1 (90 communes) et le secteur 2 (172 communes) sont réunis pour constituer une entité de lâcher de 195 localités. Ils proposent un résultat commun. 36 communes sont néerlandophones ou bilingues.



Le tableau enseigne :

Localités en commun reprises par les secteurs			
	Secteur 1		Secteur 2
Secteur 1		69 sur 172	41 %
Secteur 2	69 sur 90	77 %	

Le décompte final : 69 communes dont 4 néerlandophones sont communes aux deux secteurs. A savoir Arquennes, Baisiy-Thy, Baulers, Bierges, Bornival, Bousval, Braine-



l'Alleud, Buzet, Céroux-Mousty, Corbais, Corroy-le-Grand, Courcelles, Court-Saint-Etienne, Couture-Saint-Germain, Dion-Valmont, Ecaussines-Lalaing, Familleureux, Feluy, Frasnes-lez-Gosselies, Genappe, Genval, Glabais, Godarville, Gouy-lez-Piéton, Grez-Doiceau, Hoeilaart, Houtain-le-Val, Haut-Ittre, Ittre, La Hulpe, Lasne, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, Lillois-Witterzée, Limal, Limelette, Loupoigne, Luttre, Maransart, Marche-lez-Ecaussines, Mellet, Monstreux, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Obaix, Ohain, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Ottenburg, Ottignies, Overijse, Petit-Reulx-lez-Nivelles, Plancenoit, Pont-à-Celles, Rêves, Rhode-Saint-Genèse, Rixensart, Ronquières, Rozières, Sart-Dames-Avelines, Seneffe, Thiméon, Thines, Tilly, Viesville, Vieux-Genappe, Villers-la-Ville, Villers-Perwin, Waterloo, Wavre, Ways.

2°) Concurrence externe

Les frontières d'un lâcher délimitent un territoire de par l'application d'une réglementation spécifique. Elles ne le préservent pas pour autant d'intrusions externes. Des zones de participation dès lors « *s'entrecoupent* ». Ainsi, à la concurrence interne précitée, s'ajoute parfois une concurrence externe. Tout profit en quelque sorte pour l'amateur ? Oui et non. Oui pour celui repris dans différents rayons car il voit ses « *chances* » augmenter, non pour celui réduit au confinement et qui ressent de la frustration. L'inégalité perçue et les procédures menées pour parfois créer cette disparité sportive est un « *mal sournois* » qui ronge la colombophilie. Un mal incurable ? La question est posée...

Tournai - Aile gauche ahoise. 97 (4 néerlandophones de Flandre occidentale) et 125 communes (15 néerlandophones dont 2 du Brabant flamand et 13 de Flandre orientale) composent respectivement le lâcher de vitesse du Tournaisis et de son homologue de l'aile gauche ahoise dont la partie la plus à l'ouest a précédemment relevé du défunt sous-comité de la « *Ville des Cinq Clochers* ».

Composer avec la frontière française est une caractéristique commune aux deux lâchers.

Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Tournai		Aile gauche ahoise
Tournai			40 sur 125
Aile gauche ahoise	40 sur 97	41 %	

Le décompte final : 40 localités hennuyères sont communes aux deux lâchers. A savoir Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Barry, Baugnies, Béclers, Bon-Secours, Braffe,



Brasménil, Bury, Callenelle, Cordes, Dergneau, Fontenoy, Forest, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Laplaigne, Maubray, Maulde, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Popuelles, Quartes, Roucourt, Russeignies, Saint-Sauveur, Thieulain, Thimougies, Tournai, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Wiers, Willemeau.

Aile gauche athoise - Aile droite athoise. Depuis plusieurs campagnes, le lâcher unique existant auparavant dans les régions d'Ath et de Lessines a implosé suite à une analyse menée montrant la disparité des réussites sportives. Deux ailes des plus concurrentielles ont de la sorte été créées. L'aile droite recense 118 localités (9 néerlandophones dont 2 du Brabant flamand et 7 de Flandre orientale). Elle compose davantage que son opposée (précédemment présentée) avec la frontière française.

Localités en commun reprises par les deux lâchers				
	Aile gauche athoise		Aile droite athoise	
Aile gauche athoise			67 sur 118	57 %
Aile droite athoise	67 sur 125	54 %		

Le décompte final : 67 localités sont communes. A savoir : Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Basècles, Bassilly, Beloeil, Bernissart, Bever, Blaton, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Bouvignies, Buissenal, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Deux-Acren, Ellignies-Sainte-Anne, Everbeek, Flobecq, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goeferdinge, Grandglise, Grosage, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, Ligne, Maffle, Mainvault, Marcq, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Moulbaix, Moustier, Oeudeghien, Ogy, Ollignies, Ormeignies, Ostiches, Overboelare, Papignies, Pommeroeul, Quevaucamps, Rebaix, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Viane, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Wodecq, Zarlardingue.

Aile droite athoise – Mons. L'est du lâcher de l'aile droite athoise est en concurrence directe avec celui de la région du « Doudou ». Cette dernière a, à une certaine époque, accueilli dans ses rangs la société de Silly émanant de l'ancienne section de la « Cité de Goliath ».

Le lâcher montois recense 139 localités dont 8 néerlandophones émanant du Brabant flamand. Il est, d'une part, délimité par la frontière française et compose, d'autre part, avec la réglementation des Brabançons du Nord du pays suite à la présence de Bierghes au sein de l'association constituée.



Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Aile droite athoise		Mons
Aile droite athoise		63 sur 118	53 %
Mons	63 sur 139	45 %	

Le décompte final : 63 localités dont une du Brabant flamand sont communes aux deux lâchers. A savoir Angre, Angreau, Arbre, Athis, Attre, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Bassilly, Baudour, Bauffe, Blaugies, Bois-de-Lessines, Boussu, Brugelette, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Casteau, Chièvres, Dour, Elouges, Erbaut, Erquennes, Fayt-le-Franc, Fouleng, Gages, Ghislenghien, Gibecq, Gondregnies, Hainin, Hautrage, Hellebecq, Herchies, Hornu, Jurbise, Lens, Lombise, Maffle, Marchipont, Marcq, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Neufmaison, Ollignies, Onnezies, Pâturages, Quaregnon, Quiévrain, Roisin, Saint-Ghislain, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Tertre, Thoricourt, Thulin, Villerot, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wihéries .

Mons – Centre-Charleroi 2012. Le lâcher hennuyer montois a des ramifications dans les deux Brabant. Son aile droite jouxte l'innovant lâcher Centre-Charleroi 2012, La création de ce dernier se réfère, d'une part, aux enseignements délivrés par des concours expérimentaux de 2018 et, d'autre part, sur le fait que le Centre et le « *Pays de Charleroi* » ont pratiqué en commun le petit demi-fond ces dernières saisons

Ledit lâcher Centre-Charleroi 2012 recense 170 localités exclusivement francophones provenant du Hainaut ou du Brabant wallon.

Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Mons		Centre-Charleroi 2012
Mons		58 sur 139	42 %
Centre-Charleroi 2012	58 sur 170	34 %	

Le décompte final : les deux lâchers de la ligne de l'est reprennent en commun 58 localités. A savoir Arquennes, Asquillies, Aulnois, Blaregnies, Bornival, Bougnies, Boussoit, Braine-le-Comte, Casteau, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Ciply, Ecaussines d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Eugies, Familleux, Feluy, Frameries, Genly, Harmignies, Haut-Ittre, Havré, Hennuyères, Henripont, Horrues, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Ittre, Jemappes, La Bouverie, Le Roeulx, Maisières, Marche-lez-Ecaussines, Maurage, Mesvin, Mignault, Mons,



Naast, Neufvilles, Noirchain, Nouvelles, Paturages, Petit-Roeulx-lez-Braine, Quaregnon, Quenast, Quévy-le-Petit, Rebecq-Rognon, Ronquières, Saint-Symphorien, Sars-la-Bruyère, Soignies, Spiennes, Steenkerque, Strépy-Bracquegnies, Thieu, Thieusies, Ville-sur-Haine, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme,

Centre-Charleroi 2012 – Entente des Frontaliers. Le lâcher Centre-Charleroi 2012 cohabite, en 2020, avec un nouvel « *adversaire* » carolorégien proposant un rayon de 92 localités provenant des provinces du Hainaut et de Namur. Ce lâcher concurrentiel, accordé après l'assemblée générale, est réservé exclusivement aux quatre sociétés du « *Pays Noir* » volant les courts points et qui ont quitté, pour cette raison, leurs précédentes ententes pour former « *L'Entente des Frontaliers* ».

Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Centre-Charleroi 2012		Entente des Frontaliers
Centre-Charleroi 2012			35 sur 92
Entente des Frontaliers	35 sur 170	21 %	38 %

Le décompte final : 35 localités sont communes à savoir Bersillies-l'Abbaye, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Buvrines, Clermont, Croix-lez-Rouveroy, Donstiennes, Erquelines, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Fauroeulx, Fontaine-Valmont, Givry, Grand-Reng, Hantes-Wihéries, Haulchin, Labuissière, Leers-et-Fosteu, Lobbes, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Mont-Sainte-Geneviève, Montignies-Saint-Christophe, Peissant, Ragnies, Rouveroy, Sars-la-Buissière, Solre-sur-Sambre, Strée, Thirimont, Thuillies, Thuin, Vellereille-les-Brayeux, Waudrez,

Centre-Charleroi 2012 – Secteur1-Secteur2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies.

L'exclusivité provinciale relève, depuis des lustres, de l'incertitude car des ouvertures tous azimuts deviennent réalité et d'actualité au moment de rédiger un rayon. La comparaison des lâchers Centre-Charleroi 2012 et des Secteurs 1 & 2 réunis en Brabant wallon l'atteste. Et particulièrement les seconds cités qui associent des sociétés organisatrices de deux provinces différentes en prospection d'amateurs (172 localités en l'occurrence arrêtées).

Un avant-goût de la colombophilie de demain qui imposera la levée systématique des frontières ancestrales au relent protectionniste désormais dépassé car éculé. ?



Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Centre-Charleroi 2012		Secteur 1- Secteur 2-Luttre-Frasnes-les-Gosselies
Centre-Charleroi 2012			73 sur 195
Secteur1 & 2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies	73 sur 170	43 %	

Le décompte final : 73 localités sont reprises en commun à savoir Anderlues, Arquennes, Baulers, Bois-d'Haine, Bornival, Braine-le-Comte, Buvrines, Buzet, Carnières, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Courcelles, Dampremy, Ecaussinnes-d'Enghien, Ecaussinnes-Lalaing, Familleureux, Feluy, Fontaine-l'Evêque, Forchies-la-Marche, Frasnes-lez-Gosselies, Gilly, Godarville, Gosselies, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Gozée, Haut-Ittre, Hennuyères, Henripont, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Houtain-le-Val, Ittre, Jumet, Landelies, Leernes, Leval-Trahegnies, Lodelinsart, Luttre, Manage, Marche-lez-Ecaussinnes, Marchienne-au-Pont, Mellet, Mignault, Monceau-sur-Sambre, Monstreux, Mont-Sainte-Aldegonde, Mont-Sainte-Geneviève, Montignies-sur-Sambre, Montigny-le-Tilleul, Nivelles, Obaix, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Piéton, Pont-à-Celles, Quenast, Ransart, Rêves, Ronquières, Roux, Saint-Amand, Seneffe, Souvret, Thiméon, Thines, Thuin, Trazegnies, Viesville, Villers-Perwin, Virginal-Samme, Wangenies, Wayaux.

Entente des Frontaliers – Secteur1-Secteur2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies. Le lâcher accordé aux quatre sociétés précitées du « Pays de Charleroi » entre aussi en concurrence avec celui des Secteurs 1 & 2 réunis en Brabant wallon. Une concurrence toutefois marginale causée par la présence active de deux sociétés hennuyères en Brabant wallon.

Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Entente des Frontaliers		Secteur 1- Secteur 2-Luttre-Frasnes-les-Gosselies
Entente des Frontaliers			3 sur 195
Secteur1 & 2 Luttre-Frasnes-lez-Gosselies	3 sur 92	3 %	

Le décompte final : Buvrines, Mont-Sainte-Geneviève et Thuin sont les trois communes reprises dans les rayons des deux lâchers.



Mons – Secteur1-Secteur2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies. Le lâcher montois concurrence aussi celui de l'aile gauche du Brabant wallon. La présence de Bierghes au sein de l'association forgée en terre montoise justifie le fait en partie.

Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Mons		Secteur 1- Secteur 2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies
Mons			9 sur 195
Secteur1 & 2 Luttre-Frasnes-lez-Gosselies	9 sur 139	6 %	

Le décompte final : Arquennes, Bornival, Ecaussines-Lalaing, Familleureux, Feluy, Haut-Ittre, Ittre, Marche-lez-Ecaussines, Ronquières déterminent une bande de territoire commune au deux lâchers.

Secteur 1-Secteur 2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies – Secteur 3. Ces deux lâchers couvrent des parties de quatre ou de cinq provinces. Les deux Brabant, le Hainaut et Namur sont en effet des « réservoirs » communs aux deux lâchers, mais la province de Liège par contre est uniquement « accessible » géographiquement parlant par le secteur 3 (134 localités).

Localités en commun reprises par les deux lâchers			
	Secteur 1- Secteur 2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies		Secteur 3
Secteur 1 & 2-Luttre-Frasnes-lez-Gosselies			73 sur 134
Secteur 3	73 sur 195	37 %	

Le décompte final : 73 localités sont reprises en commun à savoir Archennes, Baisy-Thy, Beauvechain, Bierbeek, Bierges, Biez, Bonlez, Bossut-Gottechain, Bousval, Brye, Cérourx-Mousty, Chastre, Chastre-Villeroux-Blanmont, Chaumont-Gistoux, Corbais, Corroy-le-Grand, Court-Saint-Etienne, Couture-Saint-Germain, Dion-Valmont, Dongelberg, Frasnes-lez-Gosselies, Genappe, Gentinnes, Genval, Glabais, Grez-Doiceau, Hamme-Mille, Hévíllers, Honsem, Houtain-le-Val, Incourt, L'Ecluse, Lasne, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, Lathuy, Ligny, Limal, Limelette, Longueville, Loupoigne, Maransart, Marbais, Mélin, Mellery, Mont-Saint-Guibert, Nethen, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Nodebais, Ohain, Opprebais, Ottenburg, Ottignies, Piétrebais, Plancenoit, Rêves, Rixensart, Rosières, Roux-Miroir, Saint-Amand, Saint-Géry, Sart-Dames-Avelines, Sombreffe, Thines, Tilly, Tourinnes-la-Grosse,



Tourinnes-Saint-Lambert, Villers-la-Ville, Villers-Perwin, Wagnelée, Walhain, Walhain-Saint-Paul, Wavre, Ways.

Addendum : il ne faut pas oublier qu'un groupement de Charleroi, l'**Entente des V** pour ne pas la citer, est « *reparti au dimanche* ». Ce retour à la tradition offre une possibilité de jeu supplémentaire aux amateurs des 144 localités reprises dans le rayon.

